

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 JANVIER 2019**

Délibération
n° 2019.01.007.B

**Choix de l'attributaire
suite à la consultation
négociée pour les
équipements des
quais des stations -
BHNS**

LE TRENTE ET UN JANVIER DEUX MILLE DIX NEUF à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 janvier 2019**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2019

**DELIBERATION
N° 2019.01.007.B**

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE SUITE A LA CONSULTATION NEGOCIEE POUR LES EQUIPEMENTS DES QUAIS DES STATIONS - BHNS

Par délibération n° 260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPL Grand Angoulême Mobilité Aménagement est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 12 octobre 2018 au BOAMP sous le n°18-143644, au JOUE sous- le n° 2018/S 200-455515 et sur le profil d'acheteur , elle a lancé une procédure négociée avec mise en concurrence préalable en qualité d'entité adjudicatrice, conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 26, 33, 36, 44, 74 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour le Bus à Haut Niveau de Service du Grand Angoulême - Mobilier des quais de stations

Le marché est simple à prix unitaires sur quantité constatée.

La durée du marché court de sa notification jusqu'à l'expiration des garanties contractuelles et/ou l'apurement des comptes.

L'avis d'appel public à la concurrence fixait les date et heure limites de remise des candidatures au 5 novembre 2018 à 12 heures.

4 plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

Candidat (numérotation par ordre de réception des plis)	
1	CONSTRUCTIONS METALLIQUES RICHARD
2	PVI MOB UR
3	BOSCHER SIGNALETIQUE
4	CHAUDRONNERIE SERVICE

Les 4 candidats ont été admis à négocier. Le dossier de consultation leur a été envoyé le 16 novembre 2018 avec une remise des offres fixée au 4 décembre 2018 à 12 heures.

2 plis ont été reçus dans les conditions définies dans le règlement de consultation :

Candidat (numérotation par ordre de réception des plis)	
1	CONSTRUCTIONS METALLIQUES RICHARD
2	BOSCHER SIGNALETIQUE

La SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement a présenté son analyse des offres à la commission d'appel d'offres de GrandAngoulême du 31 janvier 2018 en fonction des critères et sous-critères pondérés annoncés dans le règlement de la consultation.

Lors de sa séance en date du 31 janvier 2018, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise BOSCHER SIGNALETIQUE, 2 rue du fonteny – 44200 COUERON, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 210 453,40 €HT (variante retenue).

Il appartient au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés passés par voie de procédure formalisée, d'autoriser la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement à signer les marchés avec les entreprises désignées attributaires des marchés de prestations de services par la commission d'appel d'offres, qui a une compétence décisionnelle en la matière.

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 31 janvier 2019,

Je vous propose :

D'AUTORISER la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet Bus à haut niveau de service, à signer le marché pour le mobilier des quais de stations, avec l'entreprise BOSCHER SIGNALETIQUE, 2 rue du fonteny – 44200 COUERON, déclarée attributaire par la commission d'appel d'offres de GrandAngoulême, pour un montant de 210 453,40 €HT (variante retenue).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 février 2019	<u>Affiché le :</u> 04 février 2019